



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240611-110624\_DELIB16-DE

S<sup>2</sup>LO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 53

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27  
Présents : 19  
Absents excusés : 06  
Procurations : 05  
Absents : 02  
Nombre de suffrages  
exprimés : 24  
Pour : 24  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le onze juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Etaient présents :

M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISSETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

#### Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme ANSART Mélanie donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. WALLERAND JérémY donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND JérémY

#### Etai(ent) absent(s) :

Mme DENIS Séverine, M. SAHLI Sadreddine

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation  
05 juin 2024

### OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Collège de Quiévrechain

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

14 JUIN 2024

Affichage le :

14 JUIN 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Lors de la commission des associations, un courrier de demande de subvention de l'Association Sportive du collège de Quiévrechain a été étudié par les membres présents.

En effet, cette dernière a sollicité la ville afin d'organiser le transport de 100 élèves du collège aux jeux paralympiques de Paris 2024.

Le collège de Quiévrechain, en partenariat avec la Maison d'Accueil Spécialisée d'Anzin, a depuis deux ans mené un projet de sensibilisation aux différents types de handicaps en travaillant sur l'acceptation des différences, sur le harcèlement et a proposé des rencontres avec des personnes en situation de handicap en particulier à travers la pratique du handisport. Les jeux Olympiques organisés cette année à Paris sont une opportunité pour ces élèves impliqués dans le projet.

Il avait été décidé de réfléchir à la prise en charge financière du coût d'un bus. Trois bus devaient être affectés, or il s'avère que quatre seront finalement commandés. L'association a fait parvenir les devis de transport.

Après délibération,

le Conseil Municipal

à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix),

DECIDE de prendre en charge le départ du 31 août 2024 pour un montant de 1.600 euros qui sera versé à l'association sous la forme d'une subvention exceptionnelle. Les crédits sont ouverts au budget.

La Secrétaire de séance

Stéphanie MANNINO



Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CRESPIN, le 11 juin 2024  
Le Maire,

Philippe GOLINVAL